



Assemblée générale

Distr. générale
18 août 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Point 19 h) de l'ordre du jour provisoire*

Développement durable

Harmonie avec la nature

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Soumis comme suite à la demande faite par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/216, le présent rapport vise également à alimenter les débats sur le programme de développement pour l'après-2015 de l'ONU en tenant compte des trois dimensions du développement durable et met à profit les contributions du quatrième dialogue sur l'harmonie avec la nature, qui s'est tenu à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de la terre nourricière, le 22 avril 2014.

* A/69/150.



I. Introduction

1. Conformément à la résolution 68/216 de l'Assemblée générale sur l'harmonie avec la nature, à sa soixante-huitième session, le Président de l'Assemblée générale a organisé un quatrième dialogue consacré à ce thème à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de la terre nourricière, le 22 avril 2014, avec la participation des États Membres, des organismes des Nations Unies, d'experts indépendants, des grands groupes et d'autres parties prenantes. Le Secrétaire général présente ainsi à l'Assemblée son rapport sur l'application de la résolution 68/216 qui contient par ailleurs une analyse des échanges de vues qui ont eu lieu lors du dialogue et alimentera les débats sur le programme de développement pour l'après-2015 de l'ONU en tenant compte des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable.

2. Le quatrième dialogue sur l'harmonie avec la nature avait pour objectif d'étudier l'évolution de la science, de la gouvernance et de l'économie à la lumière des nouvelles connaissances sur l'interdépendance entre l'humanité et la nature qui ont donné lieu à des pratiques favorisant une relation éthique entre l'humanité et la terre et la vie en harmonie avec la nature.

3. Lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en juin 2012, les chefs d'État et de gouvernement ont adopté un document final intitulé « L'avenir que nous voulons » (résolution 66/288, annexe), dans lequel ils ont reconnu que la terre et ses écosystèmes sont notre foyer, constaté que l'expression « terre nourricière » est couramment utilisée dans plusieurs pays et régions et noté que certains pays reconnaissent les droits de la nature dans le cadre de la promotion du développement durable. Ils se sont également dits convaincus que, pour parvenir à un juste équilibre entre besoins économiques, sociaux et environnementaux des générations actuelles et futures, il est nécessaire de promouvoir l'harmonie avec la nature.

4. Les grands groupes et autres parties prenantes, notamment les organisations non gouvernementales (ONG), les groupes autochtones et les organisations de la société civile du monde entier, ont également indiqué que l'humanité devait reconnaître les droits fondamentaux de la nature. En 2012, en marge de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, les grands groupes et les autres participants au « Sommet des peuples de Rio +20 » ont invité les gouvernements et les peuples du monde à adopter et appliquer une « déclaration universelle des droits de la terre nourricière », un appel qu'ils avaient déjà lancé lors de la Conférence mondiale des peuples sur les changements climatiques et les droits de la terre nourricière, le 22 avril 2010 à Cochabamba (État plurinational de Bolivie).

5. Depuis 2012, des initiatives importantes ont été prises en faveur de la gouvernance du développement durable telles que l'élaboration de documents directeurs préconisant un nouveau modèle pour « bien vivre en harmonie avec la nature » (« Vivir Bien en Armonía con la Naturaleza » dans le texte original en espagnol), l'accomplissement de nouveaux progrès dans la mise en place d'une législation sur les droits de la nature dans plusieurs pays du monde, et la reconnaissance plus large de l'utilisation du terme « terre nourricière ».

6. Des résolutions sur les droits de la nature ont été adoptées lors du Congrès mondial de la nature de l'Union internationale pour la conservation de la nature et

des ressources naturelles tenu en septembre 2012 et du dixième Congrès mondial de la vie sauvage, en octobre 2013¹.

7. En décembre 2013, lors de la deuxième session de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques, les systèmes de connaissances qui permettent de vivre en harmonie avec la nature et la terre nourricière ont fourni des apports essentiels au cadre conceptuel qui a été adopté¹.

8. Lors du quatrième dialogue sur l'harmonie avec la nature, en avril 2014, les représentants des États Membres ont estimé qu'il fallait accorder toute l'attention voulue à ces questions dans le cadre de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015².

9. En juin 2014, à l'occasion du Sommet commémoratif du cinquantième anniversaire du Groupe des 77 et la Chine, tenu à Santa Cruz de la Sierra (État plurinational de Bolivie), les chefs d'État et de gouvernement ont adopté la Déclaration de Santa Cruz de la Sierra sur le thème « Vers un nouvel ordre mondial pour bien vivre » dans laquelle, à maintes reprises, ils recommandent explicitement l'application du modèle du « bien vivre en harmonie avec la nature », le respect des « droits de la nature » et de la terre nourricière¹.

10. Dans la déclaration qu'il a prononcée lors dudit sommet, le Secrétaire général a souligné que si nous négligeons notre terre nourricière, nous perdrons la protection qu'elle nous offre, rappelant ainsi que nous avons déjà atteint un point de non-retour. Il a également réitéré la conception du « bien vivre », telle qu'elle est établie dans la Déclaration de Santa Cruz de la Sierra, et souligné que l'humanité doit redéfinir sa relation avec la terre nourricière et modifier ses comportements et ses pratiques à l'échelle mondiale. Ces changements sont déjà amorcés.

11. Le présent rapport abordera donc dans un premier temps la dimension sociale du développement durable et, parallèlement, il étudiera comment la relation holistique que les peuples autochtones entretiennent avec la terre nourricière depuis des temps immémoriaux a éclairé les scientifiques du monde moderne sur la nécessité de considérer la terre comme un système global dont aucune composante ne doit prendre le dessus sur les autres, un système indivisible, dans un continuum sans fin que les scientifiques ont appelé la science du système terrestre.

12. Ce rapport aborde également la question de la science du système terrestre, qui a ouvert la voie à la gouvernance du système terrestre, et à des modèles législatif et économique fondés sur le respect de la terre. Chacun de ces changements progressifs, qu'ils soient individuels ou collectifs, nous indique une nouvelle voie à suivre pour garantir le bien-être de la planète et de sa population.

¹ Voir <http://www.harmonywithnatureun.org/rightsofnature.html>.

² La question de l'harmonie avec la nature était abordée dans l'introduction et l'objectif 12.8 du document final du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable du 18 juillet 2014.

II. « Bien vivre en harmonie avec la nature » : un modèle donné par le monde en développement³

13. Apparue depuis 10 ans, notamment en Amérique du Sud, la conception du bien vivre⁴ incite à rechercher une façon différente de concevoir les modes de vie en se défaisant des modèles actuels de développement favorisant la croissance et l'exploitation des ressources naturelles, afin de privilégier une perception plus globale du monde, s'inspirant de la cosmovision des peuples autochtones où la notion de prospérité basée sur le confort matériel et la consommation n'existe pas.

14. L'un des principaux partisans de cette conception, l'écologiste uruguayen Eduardo Gudynas, explique que le bien vivre doit s'entendre dans son sens le plus large. Cette vision comporte deux points principaux : a) d'une part, elle s'oppose fondamentalement à la théorie classique du développement; et b) d'autre part, elle propose d'autres solutions aux modèles actuels de développement économique, inspirées des traditions autochtones. En d'autres termes, la conception du bien vivre explore le champ des possibilités au-delà de la tradition eurocentrique moderne.

15. Le terme « bien vivre » renvoie à la notion classique de qualité de vie mais dans le sens où le bien-être n'est possible qu'au sein d'une communauté. Par ailleurs, dans la plupart des conceptions, la communauté prend une signification plus large et inclut la nature. Le bien vivre est une vision plus globale du bien-être qui englobe une cohabitation harmonieuse avec les autres êtres humains et la nature.

16. Deux des conceptions les plus connues du bien vivre sont le principe équatorien de *sumac kawsay* qui, en langue quechua, signifie vivre dans la plénitude au sein d'une communauté, en bonne cohabitation avec d'autres personnes et avec la nature, et la doctrine bolivienne aymara de *suma qamaña*. Ces conceptions ont suscité une attention grandissante et ont rapidement trouvé un écho considérable dans les sphères sociale, culturelle et politique, car elles offrent de précieuses solutions de substitution à l'obsession du « développement » tel qu'on le conçoit de nos jours, et permettent d'explorer de nouvelles options dans un contexte pluriculturel.

17. Dans ses travaux, le sociologue bolivien aymara Simon Yampara a voulu adapter de manière complète et détaillée la connaissance traditionnelle afin de proposer une option viable au développement tel qu'il est perçu dans le modèle économique actuel. Il explique que *suma qamaña* ne se limite pas au confort matériel, caractérisé par la propriété ou la consommation au cœur des sociétés capitalistes, mais qu'il s'agit plutôt d'instaurer un équilibre harmonieux entre les aspects matériel et spirituel, ce qui n'est possible que dans le contexte spécifique d'une communauté, qui elle-même est une unité sociale et écologique globale. Cette conception de la communauté sociale et écologique est proche de la doctrine andine de l'*ayllu*, selon laquelle la notion de bien-être englobe non seulement les personnes mais également les cultures, le bétail et le reste de la nature. La dualité de la société et de la nature, caractéristique du modèle de développement actuel, n'a pas lieu d'être, car l'une et l'autre sont étroitement liées et indissociables.

³ Ce chapitre s'appuie sur le travail d'Eduardo Gudynas, intitulé « Buen Vivir: Today's Tomorrow », 2011 disponible à l'adresse : <http://www.palgrave-journals.com/development/journal/v54/n4/full/dev201186a.html>.

⁴ Vivir Bien ou Buen Vivir dans la version originale en espagnol.

18. Le bien vivre traduit un processus en cours qui offre des réponses nouvelles aux questions de l'après-développement tout en renforçant l'identité culturelle et propose des options aux notions classiques de la modernité. Il importe de souligner que le concept du bien vivre n'est pas limité ou exclusif aux populations autochtones. D'autres façons d'appréhender le bien vivre nous viennent de groupes que la société moderne a mis à l'écart et qui remettent en question la conception actuelle du développement basée sur l'économie.

19. Le travail du célèbre anthropologue colombien, Arturo Escobar, figure parmi ces différentes options : après avoir analysé de manière approfondie les notions traditionnelles du développement et de l'après-développement, celui-ci a conclu que les doctrines telles que *sumac kawsay* ou *suma qamaña* devaient être privilégiées.

20. D'autres options existent telles que les philosophies environnementales de l'écologie profonde ou d'autres visions biocentriques qui rejettent la perspective anthropocentrique de la modernité et reconnaissent les valeurs intrinsèques de l'environnement, à l'instar des modèles autochtones de conception du bien vivre.

21. Le bien vivre encourage un mode de pensée éthique qui repose sur un ensemble de valeurs. En ce sens, il s'oppose à la domination actuelle des valeurs utilitaires, à l'idée que la vie soit purement réduite à des valeurs économiques et à la marchandisation de la quasi-totalité de la nature. Il reconnaît que l'on peut donner de la valeur à la vie sur plusieurs autres plans : esthétique, culturel, historique, environnemental, spirituel et bien d'autres. Les différents types de capital (comme le capital humain et le capital naturel) aujourd'hui omniprésents sont redéfinis pour ne plus être qu'un critère de valeur parmi de nombreux autres et sont intégrés dans un cadre économique plus large qui tient compte du bien-être de manière globale.

22. Toutes ces conceptions reconnaissent les valeurs intrinsèques, d'où l'importance accordée à la nature. La vision mise en avant dans la notion du bien vivre soutient qu'il est nécessaire d'envisager toutes les possibilités au-delà de la connaissance conventionnelle. Ainsi, la décolonisation en est également un aspect. Le bien vivre respecte la pluralité interne de ses conceptions sans hiérarchie. Le principe libéral classique du multiculturalisme ne suffit pas pour atteindre cet objectif, c'est pourquoi l'optique interculturelle est privilégiée. Il ne s'agit pas simplement de faire coexister ou de juxtaposer différentes cultures, parce qu'elles interagissent par un dialogue et des activités axés sur la promotion d'options au développement.

23. La conception du bien vivre propose d'agir stratégiquement, notamment par des réformes judiciaires, l'introduction de la comptabilité environnementale, des réformes fiscales, la dématérialisation des économies et une autre forme d'intégration régionale en Amérique du Sud, et de mettre l'accent sur la réponse aux besoins locaux et régionaux plutôt que de donner la priorité aux impératifs des marchés mondiaux.

24. Le bien vivre préconise la fin de la dualité de la société et de la nature, chacune devenant une partie intégrante de l'autre, et donc l'intégration des formes de vie non humaine dans les communautés. Cette optique est cohérente avec les notions environnementales biocentriques, notamment, mais également avec la façon de voir des populations autochtones qui reconnaissent que les autres êtres vivants (les animaux, les plantes ou les écosystèmes) devraient tous avoir des droits. Ainsi,

la communauté s'agrandit et la notion de citoyenneté s'élargit afin d'englober la nature.

III. La science du système terrestre

25. Il existe depuis longtemps une théorie sur les relations entre l'homme et l'environnement, dite « paradigme de l'exceptionnalisme humain », selon laquelle les êtres humains sont indépendants des autres espèces et de l'environnement et sont les maîtres de la planète. Les origines historiques de cette doctrine ont déjà été analysées en détail dans les deux précédents rapports du Secrétaire général sur l'harmonie avec la nature (A/65/314 et A/66/302). En bref, depuis des décennies, les scientifiques sont d'avis que cette doctrine scientifique vieille de 300 ans est trop simpliste et découvrent que les substances physiques fonctionnent et existent grâce à des relations et des contextes hautement complexes, interdépendants et changeants.

26. Les scientifiques ont adopté une vision globale de la terre, reconnaissant que tous les éléments sont interdépendants et que des modifications apportées à un seul de ces éléments affectent le fonctionnement des autres d'innombrables façons, le plus souvent inconnues. Pour évoquer cette vision globale de la terre, les scientifiques emploient le terme de science du système terrestre.

27. Le professeur Mark Lawrence de l'Institute for Advanced Sustainability Studies explique que le système terrestre complexe est composé de l'atmosphère, de la lithosphère (l'enveloppe terrestre solide), de l'hydrosphère (l'eau sous forme liquide dans les océans et les rivières, de vapeur dans l'atmosphère et liquide et de glace dans les nuages), la cryosphère (l'eau présente à l'état solide), la biosphère et l'anthroposphère. L'anthroposphère comprend la technosphère (l'ensemble de notre développement industriel) et la noosphère, qui est notre conscience collective⁵.

28. Ces sphères sont reliées entre elles dans l'espace et le temps par les innombrables processus du système terrestre et leur interaction génère une incroyable complexité. C'est pourquoi le fait d'étudier chaque composant de manière isolée ne peut donner qu'une vision très restreinte de son comportement dans le contexte du système terrestre dans son ensemble⁵.

29. De plus en plus, les scientifiques prennent en compte cette grande complexité et interdépendance dans la façon dont ils perçoivent la terre. Dans les années 70, les modèles climatiques étaient relativement simples et ne représentaient que l'atmosphère et l'exposition au rayonnement solaire. Dans les années 80, l'étude des processus qui interviennent à la surface de la terre, dont l'hydrologie, a été introduite. Dans les années 90, les modèles atmosphériques ont été associés aux modèles océaniques et de la banquise et, depuis 10 ans, l'intégration de modèles de la dynamique de la végétation et l'amélioration de la représentation des influences humaines sur l'environnement représentent une avancée majeure⁵. L'écologie elle-même est une science qui s'est formidablement développée au cours de cette période, une grande partie des lois environnementales ayant été adoptée au début des années 70.

⁵ Mark Lawrence, « The "Anthropocene" – Humans in the Earth System », deuxième dialogue sur l'harmonie avec la nature, avril 2012 (www.harmonywithnatureun.org).

30. Les instituts qui participent actuellement au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat utilisent à présent des modèles complexes du système terrestre à la place des modèles climatiques simples. Ils reconnaissent que nous en apprenons chaque jour un peu plus sur la façon dont chacun des composants et des nombreux processus en jeu dans le système terrestre sont représentés dans ces modèles et, plus nous apprenons grâce à l'analyse de ces modèles, plus les résultats sont généralement préoccupants.

31. Les nombreux liens entre les différents composants du système terrestre démontrent les cycles naturels complexes qui relient l'atmosphère, la biosphère et l'hydrosphère. L'exemple qui suit offre une vision systémique de leur fonctionnement qui, elle-même, souligne que nous devons redoubler de vigilance dans les actions que nous menons pour empêcher de nouveaux dégâts imprévus.

32. Des études en laboratoire montrent que le phytoplancton se développe plus efficacement dans les eaux plus chaudes et lorsqu'il est plus exposé à la lumière du soleil. Le phytoplancton joue un rôle majeur dans la vie des océans, des mers et des étendues d'eau douce puisqu'il produit notamment un gaz appelé sulfure de diméthyle, un gaz qui s'accumule à la surface des océans puis se libère dans l'atmosphère où il se transforme en différents types de gaz sulfurés, comme l'acide sulfurique. Le plus souvent, les molécules d'acide sulfurique se condensent en formant des particules microscopiques qui participent à la formation des nuages. Normalement, quand ces particules sont présentes en plus grand nombre, la même quantité d'eau présente dans les nuages se répartit en une concentration plus importante de gouttelettes plus petites, formant ainsi des nuages plus clairs⁵.

33. Avec le réchauffement des océans, le sulfure de diméthyle est produit et libéré en plus grande quantité dans l'atmosphère, ce qui entraîne la formation de nuages plus clairs qui reflètent mieux les rayons du soleil dans l'atmosphère supérieure, réduisant ainsi l'exposition de la surface des océans à cette lumière et atténuant l'effet du réchauffement initial⁵.

34. En d'autres termes, grâce aux interactions qui ont lieu dans la biosphère, l'hydrosphère et l'atmosphère, le réchauffement initial est atténué. On ne connaît pas encore clairement l'importance de cet effet palliatif ni jusqu'à quel point le réchauffement initial peut être réduit et il est difficile de dire si ce processus fonctionne réellement ainsi, car de nombreux autres facteurs pourraient entrer en ligne de compte comme, par exemple, les variations de la vitesse du vent ou le mélange des espèces de phytoplancton dans les eaux plus chaudes⁵.

35. Quand les eaux de l'Arctique se réchauffent, la diminution de la banquise qui en résulte assombrit la couleur des océans, de telle sorte qu'ils absorbent plus la lumière du soleil et se réchauffent encore plus rapidement, ce qui accélère le processus de réchauffement et la fonte de la banquise. Cet exemple illustre bien l'extrême complexité de la nature⁵. Quelle influence les humains ont-ils sur le système terrestre?

36. Le 12 mai 2014, deux groupes de scientifiques ont rapporté qu'une grande section de la calotte glaciaire de l'Antarctique occidentale avait commencé à s'effondrer et que sa fonte semblait désormais inéluctable. Ils suggéraient que cet événement pourrait déstabiliser la banquise environnante et qu'une élévation du niveau de la mer d'au moins 3 mètres pourrait bien être inévitable dans les siècles à venir.

37. Les scientifiques avancent que le réchauffement planétaire causé par l'émission de gaz à effet de serre due à l'activité humaine a contribué à déstabiliser la calotte glaciaire, même si d'autres facteurs peuvent également entrer en jeu. Ils ajoutent que l'élévation du niveau de la mer pourrait bien rester relativement réduite à court terme mais qu'à l'avenir, elle pourrait s'accélérer considérablement et entraîner une crise planétaire.

38. Les découvertes récentes semblent confirmer une prédiction faite en 1978 par l'éminent glaciologue John H. Mercer de l'Université de l'État de l'Ohio. Celui-ci avait insisté sur la vulnérabilité de la calotte glaciaire de l'Antarctique occidental et avait prédit que l'augmentation rapide des émissions de gaz à effet de serre provoquées par l'homme représentait une « menace de catastrophe ». À cette époque, il avait essuyé des critiques mais, ces dernières années, alors que les événements semblent se dérouler selon les prédictions de M. Mercer, l'inquiétude des scientifiques n'a cessé de grandir.

39. À l'aube du XXI^e siècle, les effets de l'activité humaine sur la planète, y compris ceux des secteurs de l'énergie, de l'industrie et des transports, se sont traduits par la destruction de l'habitat, la pollution de l'eau, la dégradation des sols et la pollution sonore.

40. Les effets négatifs de l'activité humaine se font ressentir à plusieurs égards, et notamment, comme l'a souligné le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, par la modification étendue des cycles naturels des éléments tels que le carbone et l'azote, l'épuisement de la plupart des ressources naturelles, l'élévation du niveau de la mer, la désertification, l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes comme les sécheresses, les inondations, les tempêtes et l'extinction d'innombrables espèces.

41. L'histoire de la vie sur terre est ponctuée de grandes extinctions massives qui ont entraîné une perte considérable de la biodiversité. La plus dévastatrice a eu lieu à la fin du Permien, il y a environ 250 millions d'années, et a quasiment anéanti toute vie sur terre. Cette période est souvent évoquée comme la plus grande des extinctions massives ou la « grande extinction »⁶. Aujourd'hui, les scientifiques suggèrent que la perte de la biodiversité pourrait bien rivaliser avec les changements climatiques en termes d'effets négatifs sur le bien-être des systèmes naturels.

42. Plus récemment, un important message d'alerte a été lancé concernant la disparition des abeilles. Domesticquées par l'homme depuis près de 13 millénaires, celles-ci pollinisent une partie substantielle des plantes que nous consommons (d'après des statistiques, un tiers des aliments que nous mangeons a été pollinisé par les abeilles).

43. Les abeilles domestiques représentent près de deux tiers de la population totale dans le monde et jouent un rôle essentiel dans la production agricole. Leur population, abeilles domestiques et sauvages confondues, varie considérablement d'une année sur l'autre. La sécheresse réduit la quantité de nourriture disponible dans la nature nécessaire à la survie des abeilles. Les tempêtes et les catastrophes naturelles peuvent décimer des colonies entières déjà affaiblies par les perturbations dues à l'homme, causant des ravages sur les populations.

⁶ Elizabeth Kolbert, *The Sixth Extinction: An Unnatural History*, Henry Holt & Cie, 2014.

44. D'après le professeur Barbara Baudot, du Saint Anselm College dans l'État du New Hampshire, experte invitée lors du quatrième dialogue sur l'harmonie avec la nature :

« La situation tragique actuelle des abeilles mellifères dans de nombreuses parties du monde illustre parfaitement à quel point il est futile d'appliquer une conception fragmentée de la nature et des problèmes environnementaux. En réduisant de manière sélective la ruche à sa fonction d'usine pollinisatrice mobile pour l'entreprise humaine, l'industrie de l'apiculture a perturbé son harmonie : les abeilles sont stressées, leur instinct est quasi inexistant, leur nourriture est empoisonnée par les pesticides ou détruite au profit de monocultures ayant des périodes de floraison plus courtes. »

L'accent mis sur le développement et l'utilisation d'un nombre limité de variétés de culture et de bétail à des fins commerciales n'est qu'une des nombreuses menaces qui mettent en péril le maintien de la biodiversité dans notre monde moderne.

45. Le 9 mai 2014, la Harvard School of Public Health a publié une nouvelle étude suggérant que l'utilisation de pesticides néonicotinoïdes, même en petite quantité, pouvaient causer de sérieux dégâts sur les colonies d'abeilles mellifères et décimer les ruches en hiver. Les scientifiques d'Harvard ont découvert que les ruches exposées à deux formes de néonicotinoïdes étaient bien plus vulnérables au syndrome d'effondrement des colonies que celles non exposées.

46. Les néonicotinoïdes sont une classe d'insecticides neuroactifs, chimiquement proches de la nicotine, qui ont été mis au point dans les années 80. Premiers des nouvelles classes d'insecticides développées au cours des 50 dernières années, ce sont les plus largement utilisés dans le monde⁷.

47. De même, les populations d'amphibiens déclinent considérablement : jusqu'à 40 % des espèces sont aujourd'hui menacées d'extinction. D'après les chercheurs David B. Wake et Vance T. Vredenburg, si l'on se base sur la vitesse actuelle de disparition des amphibiens, un événement catastrophique à la mesure de la « grande extinction » est en train de se produire⁸. Si Wake et Vredenburg voient juste, non seulement nous sommes aujourd'hui les témoins d'un des événements les plus rares de l'histoire de la vie mais nous en sommes également la cause. D'après leurs observations, « une espèce a, à elle-seule, acquis sans le vouloir la capacité d'influer directement sur son propre destin et sur celui de la plupart des autres espèces de cette planète »⁶.

48. Compte tenu de la vitesse alarmante à laquelle la biodiversité disparaît et de son rôle indispensable dans la production alimentaire et l'agriculture, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) publiera en 2017 un rapport sur l'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde, examinant la situation pays par pays et insistant sur la contribution apportée par la biodiversité – qu'il s'agisse des insectes pollinisateurs, des bactéries microscopiques utilisées pour la fabrication des produits laitiers ou des milliers de variétés de culture et de bétail – à la sécurité alimentaire, aux moyens de subsistance et à la santé de l'environnement. Face aux changements sociaux, économiques et environnementaux actuels et futurs, la diversité génétique est une source inestimable

⁷ Voir <http://www.xerces.org/neonicotinoids-and-bees>.

⁸ <http://www.pnas.org/content/105>.

de richesses que l'on peut utiliser pour améliorer la durabilité, la résilience et l'adaptabilité des systèmes de production alimentaire et assurer le bien-être à long terme du monde naturel.

49. L'humanité doit faire tous les efforts possibles pour que cesse la perte de la biodiversité, qui a également des effets sur l'alimentation et l'agriculture. La biodiversité est nécessaire aux communautés locales et aux chercheurs pour améliorer la qualité et le rendement de la production alimentaire. Quand les systèmes naturels s'affaiblissent, l'humanité perd la possibilité d'adapter la production alimentaire aux conditions socioéconomiques et environnementales changeantes, comme celles résultant déjà des changements climatiques.

IV. Gouvernance du système terrestre

50. La science du système terrestre a évolué, passant d'une science cartésienne, caractérisée par les liens de causalité, à une forme de recherche adaptée à la complexité de la vie. De cette évolution est née la gouvernance du système terrestre, qui s'inspire des connaissances scientifiques globales fournies par la science du système terrestre pour changer la législation et les politiques de façon à mieux gérer le comportement humain, en adéquation avec les liens entre l'homme et la nature. La science et la gouvernance du système terrestre se complètent sans cesse au profit d'une vision globale pour la planète.

51. Étant donné qu'aucune espèce et peu d'écosystèmes ont été épargnés par le développement de l'espèce humaine, le Projet de gouvernance du système terrestre a été établi en 2007, dans le prolongement direct de l'évolution de la science du système terrestre. Diversitas, le Programme international sur la géosphère et la biosphère, le Programme international sur les dimensions humaines des changements planétaires et le Programme mondial de recherches sur le climat sont les quatre principaux programmes associés au Projet. Chacun de ces programmes existe depuis les années 90, mais il apparaît clairement aujourd'hui que, séparément, ils ne peuvent pas régler les questions concernant l'ensemble du système terrestre, en particulier celles qui portent sur les points essentiels que sont l'énergie (carbone), l'alimentation, l'eau et la santé.

52. Ces quatre programmes montrent que le fonctionnement de l'ensemble du système terrestre est aujourd'hui très différent de ce qu'il a été pendant 500 000 ans et que les changements provoqués par l'activité humaine sont considérables par rapport aux variations naturelles. Il est manifeste que les institutions, organisations et mécanismes qui régissent actuellement les relations de l'humanité avec la terre et ses systèmes biochimiques complexes sont non seulement insuffisants mais aussi mal compris. Le lancement du Projet de gouvernance du système terrestre montre clairement que la gouvernance et la science évoluent parallèlement pour adopter la même approche globale de la compréhension du rôle de l'humanité sur la planète et montrer à quel point les hommes font partie de la nature⁹.

53. Le Projet de gouvernance du système terrestre est le plus ambitieux réseau de recherche en sciences sociales dans le domaine de la gouvernance et des changements climatiques. Ce programme international de recherche s'efforce d'étudier de nouvelles solutions politiques et des systèmes de gouvernance

⁹ <http://www.earthsystemgovernance.org/about>.

novateurs et plus efficaces pour enrayer et renverser l'évolution inquiétante des systèmes biogéochimiques de notre planète. Ces recherches s'inscrivent dans le cadre normatif du développement durable, qui considère la gouvernance du système terrestre non seulement comme une question d'efficacité de la prise de décisions, mais aussi comme un enjeu de légitimité politique et de justice sociale⁹.

54. La notion de gouvernance fait ici référence à une structure moins hiérarchique que celle qui permet traditionnellement d'élaborer les politiques gouvernementales (bien qu'il soit prévu que la plupart des dispositifs de gouvernance modernes comprennent également un certain degré de hiérarchie), c'est-à-dire une forme de gouvernement plus décentralisée, qui laisse place à l'auto-organisation et aux acteurs non étatiques que sont l'industrie, les ONG, les scientifiques, les communautés autochtones, les collectivités municipales, les organisations internationales et le grand public⁹.

55. Le professeur Frank Biermann de l'Université VU d'Amsterdam, Président de l'alliance pour la recherche sur la gouvernance du système terrestre et invité au quatrième dialogue sur l'harmonie avec la nature, explique en outre que le Projet de gouvernance du système terrestre illustre un changement de paradigme majeur dans notre compréhension de la terre puisque nous ne sommes plus face à des questions qui peuvent être traitées uniquement dans le cadre de la « politique de l'environnement ». En effet, l'humanité est témoin d'une transformation fondamentale des caractéristiques essentielles de l'ensemble du système terrestre causée principalement par son propre comportement, ce qui exige de nouvelles approches.

56. M. Biermann explique en outre qu'aujourd'hui, la gouvernance du système terrestre est l'un des principaux défis à relever pour les décideurs et les gouvernements ainsi que pour les institutions collectives qu'ils ont créées. Mais surtout, il s'agit d'un enjeu majeur pour l'Organisation des Nations Unies. Compte tenu de la complexité de la situation, le professeur Biermann souligne qu'il faut engager d'importantes réformes de la gouvernance et des institutions internationales :

« Nous ne pouvons pas résoudre les problèmes du XXI^e siècle avec des institutions qui fonctionnent selon des règles qui, au fond, datent du XIX^e siècle. Par conséquent, il est impératif d'étudier de nouveaux types de multilatéralisme, à la fois sur le plan scientifique et sur le plan politique. Toutefois, il ne suffira pas de procéder à une réforme du système intergouvernemental pour garantir la viabilité. Il faudra prendre d'autres mesures et faire d'autres changements de société. Pour que nous allions de l'avant, il faut que les individus et les sociétés changent de comportement, que les organisations de la société civiles soient plus engagées et que le secteur privé se réoriente vers une économie viable. Néanmoins, pour que les mesures locales et nationales soient efficaces, nous devons pouvoir nous appuyer sur un cadre institutionnel mondial solide et bien conçu. »¹⁰

¹⁰ Frank Biermann, « Governance in the Anthropocene: towards Planetary Stewardship », quatrième dialogue sur l'harmonie avec la nature, le 22 avril 2014 (<http://www.harmonywithnatureun.org/content/documents/241Biermann%20Speech%20UNGA%20140422.pdf>).

57. Nous savons maintenant que la politique environnementale ne nous suffit plus pour lutter contre l'ensemble des problèmes de viabilité auxquels nous faisons face, tout comme la législation environnementale. Depuis les années 60, date à laquelle l'adoption de lois sur l'environnement a véritablement commencé, cette législation n'a pu protéger la structure essentielle et l'intégrité des écosystèmes terrestres.

58. Linda Sheehan, le Directrice exécutive du Earth Law Centre, invitée à la table ronde et modératrice lors des troisième et quatrième dialogues sur l'harmonie avec la nature, a expliqué que la législation sur l'environnement ne tenait pas compte des liens entre l'eau, l'air, la terre et la faune et la flore. Les lois spécifiques en vigueur actuellement ne prenaient pas en considération le fait que les êtres humains pouvaient transformer des écosystèmes complets en polluant l'air de l'ensemble de la planète. Par conséquent, on progressait lentement vers un système législatif fondé sur la reconnaissance du fait que les écosystèmes avaient à tous égards des droits inhérents à la santé, à la prospérité et à l'évolution¹¹.

59. M^{me} Sheehan a en outre rappelé que, dans le cadre d'une législation fondée sur le respect de la terre, la reconnaissance d'une relation de réciprocité était fondamentale : si le respect mutuel des droits de l'homme et de la nature n'était pas inscrit dans la loi, la justice pencherait d'un côté ou de l'autre. L'objectif était d'établir un ensemble de lois fondées sur l'égalité des droits et des responsabilités, c'est-à-dire qui tiennent compte de la relation mutuellement bénéfique liant les hommes à la nature et qui la renforce. Il fallait établir une législation fondée sur le respect de la terre intégrant la science moderne et la conscience déontologique de nos responsabilités morales en tant qu'êtres humains. Si nous voulions survivre et respecter la déontologie, nous devons mettre en place un ensemble de lois fondé sur le respect de la terre en accord avec notre conscience scientifique et déontologique et avec notre place sur terre.

60. Des collectivités de l'ensemble des États-Unis ont déjà commencé à adopter des lois tenant compte de ces liens entre l'humanité et la nature. Poussées principalement par les tentatives d'agents extérieurs d'endommager les voies d'eau et les terres locales, des municipalités ont adopté des décrets qui reconnaissent expressément un « droit opposable des communautés naturelles et des écosystèmes d'exister et de s'épanouir »¹.

61. En Nouvelle-Zélande, un accord reconnaissant notamment que la rivière Whanganui est un être vivant et que le peuple des Iwi Whanganui et sa rivière sont inséparables et que la rivière est une entité juridique indépendante a été conclu en août 2012 entre la Couronne et les Iwi Whanganui¹.

62. Dans le verdict qu'elle a prononcé dans l'affaire *T. N. Godavarman Thirumulpad c. Union of India* (2012), la Cour suprême de l'Inde a conclu que la justice environnementale nécessitait qu'on s'éloigne d'une conception anthropocentrique pour adopter des principes écocentriques. Le développement durable, le principe du « pollueur-payeur » et l'équité entre les générations sont ancrés dans des principes anthropocentriques, c'est-à-dire axés sur les intérêts des hommes, selon lesquels tout ce qui n'est pas humain n'a qu'une valeur accessoire. Au contraire, l'écocentrisme est axé sur la nature : l'être humain est considéré

¹¹ Linda Sheehan, « Earth Day Revisited: Building a Body of Earth Law for the Next Forty Years », in *Exploring Wild Law: The Philosophy of Earth Jurisprudence*, Peter Burdon, éd. (Wakefield Press, Kent Town, South Australia, 2011).

comme faisant partie de la nature et les autres êtres vivants ont une valeur intrinsèque¹.

63. L'Équatorien Fander Falconí, économiste et chercheur invité au quatrième dialogue sur l'harmonie avec la nature, a argué qu'il fallait édifier une société viable et respectueuse de l'environnement pour des questions à la fois de principe et de droit. Il a argué qu'il fallait accorder des droits à la nature de la même façon qu'on avait accordé des droits à l'humanité. Selon lui, les droits de la nature font peu à peu leur entrée dans les débats internationaux consacrés aux questions de justice environnementale.

64. En 2008, l'Équateur est devenu la première nation à adopter des dispositions constitutionnelles donnant à la nature des droits inaliénables et opposables. Sa nouvelle Constitution stipule que la nature ou « Pachamama », où la vie est reproduite et existe, a le droit d'exister, de subsister, d'être préservée et de régénérer ses cycles de vie, sa structure, ses fonctions et ses mécanismes en évolution. Le texte prévoit aussi qu'il faut prendre en considération de manière intégrée les droits de la nature, notamment ses droits à la préservation et à la régénération de ses cycles, ses fonctions et ses mécanismes d'évolution et son droit à la restauration¹.

65. La première victoire en cour pour les droits de la nature a eu lieu en Équateur en 2010, quand des plaignants locaux ont entamé des poursuites au nom d'une rivière, la Vilcabamba. L'administration locale avait lancé un projet de prolongement du réseau routier, déversant des détritiques dans la rivière, ce qui en avait modifié le cours et avait causé des inondations localisées. Le tribunal a conclu que les droits constitutionnels de la rivière à couler librement avaient été violés et a chargé le Gouvernement provincial de réparer les dommages qu'il avait causés¹.

66. Depuis 2007, la nouvelle politique de l'État plurinational de Bolivie incarne la notion de « bien-vivre » (Vivir Bien), mesurée non seulement à l'aune des revenus, mais surtout à celle du respect de l'identité culturelle, de la communauté et de l'harmonie entre les êtres humains et dans les rapports entre ces derniers et la nature. Au début de l'année 2009, le pays a adopté une nouvelle Constitution fondée sur ces principes. En décembre 2010 a été adoptée une nouvelle loi sur les droits de la terre nourricière qui lui accorde les sept droits suivants : le droit à la vie et le droit d'exister; le droit de ne pas voir sa structure cellulaire altérée ou génétiquement modifiée; le droit à l'eau pure; le droit à une atmosphère propre; le droit à l'équilibre; le droit de poursuivre ses mécanismes et cycles vitaux sans intervention de l'homme et le droit de ne pas être pollué. En octobre 2012, la loi-cadre sur la terre nourricière et le développement intégré pour le bien-vivre ont été adoptés¹.

67. Le 17 octobre 2013, dans le district fédéral de Mexico, la loi environnementale sur la protection de la terre est entrée en vigueur. Comme la législation adoptée par les gouvernements bolivien et équatorien pour protéger la terre nourricière, cette loi reconnaît la terre comme un être vivant¹.

68. Les droits et les recours prévus par cette nouvelle législation environnementale sont conformes aux recommandations formulées par le professeur de droit de l'Université du Sud de la Californie, Christopher Stone, qui a écrit en 1972 qu'il fallait garantir à la nature un statut juridique et que les droits de cette dernière devaient être opposables de façon à ce que des tiers les fassent valoir s'ils étaient violés, et qu'il fallait prévoir des recours dans l'intérêt du titulaire des droits violés, à savoir, dans ce cas, l'environnement. Il est essentiel que le public agisse au nom

de la nature pour que ce système juridique fondé sur les droits de la terre fonctionne¹¹.

69. La création d'un ensemble de lois fondé sur le respect de la terre qui reconnaisse les droits inhérents de tous les membres de la communauté terrestre à se battre, à se développer et à évoluer ensemble est une tâche colossale. La science et la déontologie modernes nous conduisent à valoriser les nombreux avantages de relations respectueuses avec la nature. Tout comme la science a évolué pour prendre en compte les interactions entre les hommes et la nature, nous faisons évoluer les lois et les systèmes de gouvernance fondés sur le respect de la terre qui consacrent et font appliquer ces droits et leur respect mutuel¹¹.

V. Un modèle économique fondé sur le respect de la terre

70. La vision globale du monde que promeut la science du système terrestre sert de base à l'élaboration de lois et d'un système de gouvernance fondés sur le respect de la terre ainsi que d'un nouveau modèle économique fondé sur le même principe et sur la science du système terrestre.

71. À la réunion annuelle avec les parlementaires tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies en 2013, qui a rassemblé près de 200 parlementaires de plusieurs pays sur le thème « Repenser le développement durable : pour l'adoption d'un programme mondial de développement porteur de changement en 2015 », il a été question du dilemme de la croissance, du point de vue économique comme du point de vue environnemental. Cette nouvelle approche ne découle pas seulement de considérations écologiques, même s'il est désormais établi qu'une croissance débridée peut avoir des effets néfastes comme les changements climatiques ou l'appauvrissement de la biodiversité; elle est aussi liée à la prise de conscience du fait que le modèle économique fondé sur la croissance repose exagérément sur l'exploitation des ressources naturelles et que cela n'est pas viable¹².

72. Des parlementaires ont souligné que, pour que le modèle économique axé sur la croissance demeure stable, il fallait alimenter une culture consumériste dans laquelle les gens ne peuvent cesser d'acheter de nouveaux objets. Cette consommation est nécessaire pour maintenir les emplois et les recettes fiscales. Selon les experts, si l'on dévie de ce modèle, le chômage augmentera, la consommation baissera, les déficits publics se creuseront, les dépenses publiques diminueront, les défauts de remboursement de prêt se multiplieront et l'investissement chutera, un cercle vicieux qui provoquera l'effondrement de l'économie. Afin d'éviter d'entrer dans ce cercle vicieux, le monde cherche à générer toujours plus de croissance et établit un ensemble de relations complexes dans lesquelles un nombre toujours plus grand de personnes travaillent à produire des quantités toujours plus importantes de biens, dépensant leurs économies pour consommer dans la poursuite continuelle de la croissance afin de préserver la stabilité économique¹².

¹² Union interparlementaire, réunion annuelle avec les parlementaires tenue à l'Organisation des Nations Unies, sur le thème « Repenser le développement durable : pour l'adoption d'un programme mondial de développement porteur de changement en 2015 », compte rendu, novembre 2013.

73. Vaclav Smil, scientifique et analyste politique canadien et professeur émérite de la faculté d'environnement de l'Université du Manitoba à Winnipeg, a beaucoup écrit sur l'environnement, la production de denrées alimentaires et l'énergie. Au sujet de notre taux de consommation, il explique qu'en regardant nos iPhone, nous pensons peut-être que cet appareil unique qu'est l'ordiphone remplace l'horloge, le téléphone, l'appareil photo, la boussole et la carte, et que par conséquent nous consommons moins. On estime toutefois qu'un milliard de téléphones cellulaires sont jetés tous les neuf mois. Par conséquent, cette baisse de consommation est toute relative.

74. M. Smil compare cela à l'augmentation de la consommation énergétique qui a été constatée alors que nous disposons d'appareils à plus haut rendement énergétique. Aujourd'hui, les ménages possèdent plusieurs téléviseurs, réfrigérateurs et véhicules automobiles, alors qu'ils n'en avaient qu'un seul par le passé. Autrement dit, la consommation énergétique de chaque appareil a diminué, mais notre consommation globale est en hausse.

75. Au quatrième dialogue interactif sur l'harmonie avec la nature, les représentants de certains États Membres ont noté que, compte tenu des travaux menés actuellement par les scientifiques, les milieux universitaires et la société civile sur la précarité de la vie sur terre, nous devons adopter un nouveau paradigme dans lequel la nature ne serait plus considérée comme une marchandise si nous voulions réaliser le développement durable.

76. À la réunion annuelle avec les parlementaires tenue en 2013, les parlementaires ont exprimé leur accord avec les vues déjà bien connues du Secrétaire général au sujet de l'harmonie avec la nature ainsi qu'avec celles que le Secrétaire général de l'Union interparlementaire a exposées dans sa déclaration au Forum politique de haut niveau pour le développement durable, le 7 juillet 2014¹³. Ils ont convenu que, pour résoudre le dilemme de la croissance, il fallait adopter une nouvelle conception du bien-être de l'homme, ce qui nécessitait une réflexion sur la prospérité. De toute évidence, il ne s'agit pas d'augmenter indéfiniment la croissance matérielle ou la consommation. Notre prospérité repose tout autant sur notre santé psychologique et sociale, notre capacité à ancrer nos sens dans la nature qui nous entoure et notre appartenance à la société que sur notre pouvoir d'achat. C'est l'art de vivre sur une planète aux ressources limitées, donc cela passe nécessairement par le bien-être de la nature elle-même¹².

77. À l'appui de cette nouvelle réflexion, la Commission Stiglitz, créée en 2007, a reconnu que le produit intérieur brut (PIB) était une mesure de la production et non du bien-être, et que le bien-être était une notion multidimensionnelle recouvrant les conditions de vie matérielles et les aspects non monétaires de la qualité de vie. Dans de précédents rapports, le Secrétaire général a établi qu'il était essentiel de remplacer le PIB pour tendre vers la vie en harmonie avec la nature (voir A/65/314, A/66/302 et A/67/317).

78. Le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons », a jeté les bases du Groupe des Amis

¹³ Allocution du Secrétaire général de l'Union interparlementaire, M Martin Chungong, Forum politique de haut niveau pour le développement durable, un dialogue ministériel sur une politique intégrée pour appliquer les décisions prises à Rio +20 et réaliser la vision inscrite dans le document intitulé « L'avenir que nous voulons ».

de la présidence, qui travaille à déterminer quelle mesure remplacera le PIB (résolution 66/288, annexe, par. 38). En février 2014, la Commission de statistique de l'Organisation des Nations Unies, à sa quarante-quatrième session, a créé le Groupe des Amis de la présidence sur les indicateurs de progrès autres que le produit intérieur brut en réponse à la demande formulée à la Conférence de lancer un programme de travail sur des mesures plus larges du progrès afin d'étayer la prise de décisions.

79. Dans ses conclusions, le Groupe a confirmé l'analyse de la Commission Stiglitz en ce qui concerne le PIB, c'est-à-dire que d'autres indicateurs doivent être utilisés pour mesurer le bien-être matériel. « Pour évaluer la durabilité, on peut se référer à l'ensemble des principaux actifs économiques, environnementaux, sociaux et humains transmis des générations actuelles aux suivantes et apprécier de quelle manière ils sont touchés par les mesures, les politiques et les comportements actuels »¹⁴.

80. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, dans son rapport phare intitulé « Shifting from quantity to quality: Growth with equality, efficiency, sustainability and dynamism » et publié en décembre 2013, souligne que les stratégies de croissance à court terme qui visent à maximiser la croissance du PIB ont lancé un cercle vicieux de la croissance alimenté par l'exploitation du capital humain et naturel. Pour réaliser le développement durable, il faudra s'orienter vers un cercle vertueux fondé sur l'investissement dans les personnes et dans la planète, dans lequel la croissance économique sera considérée non pas comme un objectif en soi mais comme un moyen de répartir la prospérité et d'assurer le bien-être des hommes dans le respect des limites de la planète.

81. Le nouveau modèle économique axé sur la terre devrait incarner une image de l'homme fondamentalement différente de l'acception étroite de l'économie néoclassique, qui part du principe que tous les individus sont motivés exclusivement par leur intérêt propre¹². Dans le cadre de ce nouveau système économique fondé sur le respect de la terre, le bien-être et la prospérité de l'homme ne se feraient plus aux dépens de la planète mais à son profit. Dans les conclusions de ses quatre précédents rapports, le Secrétaire général demandait déjà la mise en place d'un tel système et le considérait comme un élément essentiel à la vie en harmonie avec la nature, sachant qu'il est nécessaire de recentrer l'économie sur l'écologie plutôt que sur la commercialisation de la nature pour assurer à la fois le bien-être de la planète et celui des populations, qui sont intimement liés.

82. Au quatrième dialogue, certains États Membres ont également souligné que la vie en harmonie avec la nature devait également signifier qu'il fallait défendre le principe d'équité et de véritable partage avec la nature pour en préserver la bonne santé. Ils ont insisté sur le fait que les habitudes actuelles de consommation et les modes de vie modernes qui étaient populaires dans le monde développé n'étaient pas plus équitables qu'ils n'étaient viables, et qu'il fallait trouver des moyens novateurs de passer à une culture plus simple, moins dépensière, et fondée sur un meilleur partage des ressources¹⁵.

83. L'agriculture viable en est un exemple. Jim Gerritsen, agriculteur et invité au quatrième dialogue sur l'harmonie avec la nature, est propriétaire et gérant d'une

¹⁴ E/CN.3/2014/4, par. 14.

¹⁵ Voir <http://www.harmonywithnatureun.org/index.php?page=view&type=12&nr=40>.

ferme biologique dans le Nord-Est des États-Unis. Il a souligné que l'agriculture biologique était une conception de l'agriculture viable qui visait à réaliser l'harmonie avec la nature et à reproduire les systèmes de vie naturels complexes de la terre nourricière. L'agriculture biologique nécessitait de préserver la santé, la qualité et la fertilité des terres afin que les plantes qui y poussent soient nourrissantes et nous aident à survivre.

84. Selon Gerritsen, un nombre croissant d'études scientifiques montrent clairement que l'agriculture biologique est un système de production supérieur pour ce qui est de la qualité des aliments, de la souveraineté alimentaire et de la résilience face aux changements climatiques. L'une des plus importantes études en faveur du passage à l'agriculture biologique, « Wake up before it is too late: make agriculture truly sustainable now for food security in a changing climate », a été publiée par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en septembre 2013.

85. La permaculture est une autre méthode agricole visant l'harmonie avec la nature. C'est une branche du génie écologique, de l'architecture et de la construction respectueuse de l'environnement et de la gestion intégrée des ressources en eau qui vise à développer une architecture viable, un habitat régénérant qui s'entretient sans effort ainsi que des systèmes agricoles axés sur les écosystèmes naturels.

86. La permaculture implique de travailler avec la nature et non contre elle, de réaliser sur une longue durée des observations pensées au lieu de travailler incessamment sans réflexion, et de considérer les animaux et les plantes comme un ensemble et non comme des chaînes de produits distinctes¹⁶.

87. Les techniques et stratégies d'agriculture viable varient selon le lieu, les conditions climatiques et les ressources disponibles mais, si les méthodes diffèrent, les principes qui gouvernent cette approche globale ne changent pas¹⁶.

VI. Conclusion et recommandations

88. Les changements climatiques constituent une préoccupation de plus en plus pressante et une priorité pour l'Organisation des Nations Unies. Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, la température moyenne à la surface de la planète augmentera d'entre 2,5 et 10,4 °F (soit entre 1,4 et 5,6 °C) d'ici un siècle si nos émissions de gaz à effet de serre ne sont pas rapidement réduites. Une différence de 2 °F (soit un peu plus de 1 °C) peut sembler négligeable, mais il faut savoir que la température moyenne de la planète n'a pas varié de plus de 1,8 °F (soit 1 °C) depuis 10 000 ans. Une variation de quelques degrés de la température moyenne suffit à la planète pour passer d'une période glaciaire au climat actuel¹⁷.

89. On ne peut plus ignorer que chaque degré de hausse de la température mondiale compte, car une élévation de la température de la planète de 10 °F (soit

¹⁶ Vues de Bill Mollison au sujet de la permaculture (voir http://en.wikipedia.org/wiki/Permaculture#cite_note-4).

¹⁷ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, Groupe de travail II, « Climate Change 2014: Impacts, Adaptation, and Vulnerability », 31 mars 2014.

5,6 °C) est aussi grave qu'une fièvre de 108 °F (soit 42,2 °C) pour une personne. Il n'existe pas de remède miracle pour renverser du jour au lendemain ce réchauffement du climat parce que le dioxyde de carbone peut demeurer plusieurs siècles dans l'atmosphère.

90. Ainsi, la santé humaine est étroitement liée à la santé de la planète, donc à la vie et à la production en harmonie avec la nature. Inexorablement, les changements climatiques auront de graves répercussions sur la santé publique mondiale. À cet égard, l'Organisation mondiale de la Santé tenait la première Conférence mondiale sur la santé et le climat à Genève du 27 au 29 août 2014.

91. Pendant la prochaine décennie, l'humanité doit redoubler d'efforts pour rétablir un environnement sain pour les générations présentes et futures. Chacun doit s'efforcer de bâtir un monde où toute activité humaine tient compte des limites de la terre, dans la dignité et le respect de la nature. Si l'être humain veut survivre, il devra revoir la définition de la richesse, qui doit aller au-delà de l'accumulation financière et être plus proche de la recherche du bien-être en harmonie avec la nature, et il devra transformer les modèles économique et juridique dominants comme on l'a vu plus haut.

Recommandations

92. **Étant donné ce qui précède, et afin d'alimenter le débat actuel sur la question de l'harmonie avec la nature en vue de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015, je propose les recommandations suivantes :**

a) **Inviter les éminents professionnels, penseurs et universitaires du réseau de savoirs sur la question de l'harmonie avec la nature qui travaillent à la pointe des sciences naturelles et sociales (physique, chimie, biologie, écologie, économie, sociologie, droit, déontologie, anthropologie, médecine et linguistique) à pousser plus avant la conceptualisation d'un nouveau paradigme de développement qui englobe les principes, les facteurs et les valeurs de la vie en harmonie avec la nature en s'appuyant sur les dernières données scientifiques disponibles, notamment celles qui émanent de centres d'excellence en sciences économiques, sociales et environnementales;**

b) **Soutenir, grâce au site consacré à la question de l'harmonie avec la nature (www.harmonywithnatureun.org), les travaux entrepris par les États Membres, les grands groupes et les autres parties prenantes ainsi que le réseau de savoirs de plus en plus développé sur le sujet, conformément à ce qui est prévu dans le texte « L'avenir que nous voulons », afin de mettre en valeur des stratégies globales et intégrées qui conduiront l'humanité à vivre en harmonie avec la nature et à rétablir la santé et l'intégrité du système terrestre;**

c) **Veiller à ce que les besoins de la planète et ceux de la population soient pris en compte équitablement dans le programme de développement pour l'après-2015 en menant des débats et dialogues équilibrés dans le cadre des activités visant à préparer l'élaboration de ce programme.**